

## Séance du Conseil municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE		JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC	MICHAUX		MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

### 06 Membres absents excusés :

DAUPHIN-GUTIERREZ	EYNARD	MARILLIER	GIRIN
SOUGH	DOUCET		

### 06 Pouvoirs :

DAUPHIN-GUTIERREZ	Donne pouvoir à	SEDDAS
EYNARD	Donne pouvoir à	HODZIC
MARILLIER	Donne pouvoir à	BEGUE
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
SOUGH	Donne pouvoir à	BARRAL
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE

## Délibération n° 20240926-009 / 7.5

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AIDE A LA COMMUNE DE WATUTINE DANS LE CADRE DU JUMELAGE AVEC LA VILLE DE WEISSACH

Le Maire de la commune de Weissach, commune jumelée avec Marcy l'Etoile, propose un partenariat avec la commune de Watutine en Ukraine.

L'objectif est de venir en aide à la population Ukrainienne à travers l'envoi de matériel. Cet envoi qui se fera depuis l'Allemagne permettra de remettre aux ukrainiens des équipements types groupes électrogènes, véhicules...

Afin de proposer une aide à la ville de Watutine dans le cadre du conflit majeur actuel en Ukraine, il est proposé d'octroyer une subvention de 2 000 € qui sera versée à la Commune de Weissach qui gère directement les commandes et l'envoi du matériel.

Lors de la venue de la délégation allemande en novembre prochain, il sera discuté des conditions pour mettre un place un parrainage pérenne avec la ville de Watutine.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** le versement de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention à hauteur de 2 000 € ;
- **DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,  
Emmanuel MICHAUX

